

Hannut, le 21 février 2019

PRESENTS : M. E. DOUETTE, Bourgmestre de Hannut ;
M, Pol GUILLAUME, Bourgmestre de Braives, E. CARTUYVELS, Bourgmestre de Faimés, D. SERVAIS,
Bourgmestre de Geer, J-M DAERDEN, Bourgmestre d'Oreye, P. MORDANT, Bourgmestre de Donceel, H.
JONET, Bourgmestre de Verlaine, et Mme B. MOUREAU, Bourgmestre de Berloz, T. COURTOIS,
Bourgmestre de Wasseiges, ~~M. J. CHABOT, Bourgmestre de Waremme~~, conseillers de la Zone de secours de
Hesbaye ;
M. le Major, M. DUVIVIER, Commandant de la Zone de secours 1, avec voix consultative ;
M. G. VIATOUR, Secrétaire de Zone.
EXCUSES : L. GUSTIN, Bourgmestre de Burdinne, T. MISSAIRE, Bourgmestre de Remicourt et Y. KINNARD,
Bourgmestre de Lincet

Procès-verbal de la séance du Conseil du 21/02/2019 à 10h

Séance à huis-clos :

Séance publique :

Point à inscrire en urgence :

Ajout de 2 points en urgence

- 1) Travaux d'accès et d'aménagement garage ambulance -poste de secours de Waremme –
Avenant 1 – fourniture et pose d'un bac de rétention d'eau et d'une douche*
- 2) Règlement de procédure de recrutement du comptable spécial de la Zone de secours —
composition de la commission de sélection, fixation des modalités de sélection et du profil de
fonction – Décision*

Approbation du PV de la séance du 24 janvier 2019

Informations

- A. Prend connaissance du courrier du Gouverneur portant approbation sans remarques des délibérations des Collèges de Zone des 13 et 14 décembre 2018 et que la ratification demandée à bien été effectuée lors des séances du 24 janvier dernier ;
- B. Prend connaissance du courrier du Gouverneur portant approbation sans remarques des délibérations des Conseils de Zone du 13 décembre 2018 et que la ratification demandée à bien été effectuée lors des séances du 24 janvier dernier ;
- C. Prend connaissance du courrier envoyé à la Ministre Maggie De Block par les Commandants de Zone dans le cadre de la réforme de l'Aide Médicale Urgente ;

2. Présentation des 2 amicales de la Zone de secours

Plusieurs points sont abordés avec les représentants (Messieurs Schouffler et Hamers) de l'amicale de Hannut :

- Agenda (fête nationale, journées portes ouvertes les 7 et 7 septembre, sainte-barbe le 7 décembre) ;

- Projet d'organiser une soirée des pompiers sur Hannut ;
- Contacts à développer entre Hannut et Waremme pour avoir une activité commune pour la Saint-Nicolas des enfants ;
- Nécessité de maintenir la confiance entre l'amicale et les autorités ;
- Demande de l'amicale de voir ce qu'il est possible en matière de subsides ;
- Souhait des autorités de pouvoir officialiser le courrier envoyé par l'amicale aux donateurs afin de rassurer ces derniers sur le sérieux de l'initiative ;

**Les Membres du Conseil remercient les représentants de l'amicale de Hannut pour leur présence et leurs explications. Ils souhaitent poursuivre la saine collaboration entre les autorités et l'amicale de Hannut.
Ils regrettent l'absence de représentants de l'amicale de Waremme.**

3. Présentation de la cellule décontamination et dépollution

Les Membres du Conseil prennent acte de cette présentation et remercient le Sergent T. Collignon pour son implication dans le projet.

4. Travaux d'accès et d'aménagement garage ambulance -poste de secours de Waremme – Avenant 1 – fourniture et pose d'un bac de rétention d'eau et d'une douche – Décision

En date du 14 septembre 2017, le Conseil de zone a attribué l'aménagement des garages ambulances de Waremme à la firme Keppenne SA au montant de 12.291,00 € HTVA 51(14.872,11 € TTC). Ces travaux arrivent à leur terme et il serait nécessaire de placer un bac sanitaire et un évier dans ce local afin de pouvoir laver certains matériels après usage. La firme KEPPELNE a fourni un devis de 2.217,10 € HTVA (2.682,69 €) pour réaliser ce travail. Etant donné que ce travail est supérieur de 10% au marché initial, il est proposé d'inscrire cet avenant en urgence au Conseil de zone du 21.02.2019 et de prévoir en modification budgétaire extraordinaire n°1/2019 le montant de 2.100,00 € à l'article 351/723-60/2017

Les Membres du Conseil approuvent cet avenant.

Délibération

5. Règlement de procédure de recrutement du comptable spécial de la Zone de secours — composition de la commission de sélection, fixation des modalités de sélection et du profil de fonction – Décision

Vu la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile ;
 Vu l'Arrêté Royal du 19 avril 2019 sur la comptabilité des Zones de secours ;
 Vu l'Arrêté Royal du 10 juin 2014 fixant l'allocation de mandat du commandant d'une zone de secours et les limites de l'indemnité du comptable spécial ;
 Vu l'Arrêté Royal du 29 juin 2014 fixant les règles applicables au comptable spécial de la zone de secours ;
 Vu la décision du Collège de Zone du 10 décembre 2015 désignant Madame Brigitte Jacques en qualité de comptable spéciale de la Zone de secours Hesbaye ;
 Vu la démission de la Comptable spéciale actée en séance du Collège du 21 février 2019 ;
 Considérant qu'il convient, dès lors, de lancer la procédure de sélection du comptable spécial de la Zone de secours ;

Considérant que le précédent règlement de procédure de recrutement du comptable spécial, négocié avec les syndicats, est toujours valable et peut être réutilisé dans le cadre de cette nouvelle procédure ;

Vu le profil de fonction ;

Vu la décision du Collège de ce 21 février d'inscrire le point en urgence au Conseil de Zone de ce jour ;

DECIDE :

Article 1^{er} : de déclarer la vacance d'un emploi de comptable spécial de la zone de secours de Hesbaye, et de fixer à la date du 30 avril 2019, la date limite à laquelle les actes de candidatures devront être introduits.

Les candidatures, datées et signées, doivent être envoyées, par pli recommandé à la poste, à l'adresse suivante, Monsieur le Président du Collège de la zone de secours de Hesbaye, rue Joseph WAUTERS, 65 à 4280 HANNUT pour le 30 avril 2019 à 16h ou remise en mains propres contre accusé de réception au service du personnel de la Zone de secours entre 9h et 16h pour le 30 avril 2019 à 16h.

Plus de renseignements auprès de Madame Laurence Sarton, GRH grh@pompiershesbaye.be (019/600.262)

Sous peine d'irrecevabilité de l'acte de candidature, le candidat décrit les titres et mérites qu'il estime pouvoir faire valoir pour obtenir la fonction conformément à l'article 2 de l'Arrêté Royal du 29 juin 2014.

Article 2 : de fixer la composition de la commission de sélections, comme suit :

- 1) Monsieur E. DOUETTE, Président du Conseil et du Collège de zone et trois membres du Conseil à savoir :
- 2) Madame B. MOUREAU, Bourgmestre de Berloz ;
- 3) Monsieur P. MORDANT, Bourgmestre de Donceel ;
- 4) Monsieur D. SERVAIS, Bourgmestre de Geer ;
- 5) Major M. DUVIVIER, Commandant de la Zone de secours.

Article 3 : d'arrêter comme suit le règlement de sélection :

La commission de sélection est présidée par le Président de la zone de secours.

Chaque membre dispose d'une voix, la voix du Président est prépondérante en cas de parité des voix.

La commission de sélection examine la recevabilité de l'acte de candidature ;

La commission de sélection compare les titres et mérites des candidats et analyse la vision la gestion financière du candidat ;

Les candidats sont convoqués à l'entretien de sélection par courrier électronique au moins sept jours francs avant la date retenue.

Au cours de cet entretien, l'aptitude est appréciée en fonction de l'adéquation du profil du candidat en regard avec les missions du comptable spécial, sa vision de la gestion financière de la Zone de secours.

A l'issue de la comparaison des titres et mérites, de l'analyse de la gestion financière du candidat pour la zone de secours et des résultats de l'entretien prévu ci –avant, la commission, de sélection établit un classement motivé et le transmet au Collège pour décision.

Les Membres du Conseil approuvent le règlement de recrutement du comptable spécial et le profil de fonction.

Délibération

Séance à huis-clos :

Approuvé en séance du Conseil de zone du 21.03.2019

Le Commandant,
Major M. DUVIVIER



La Secrétaire de Zone,
G. VIATOUR



Le Président,
E. DOUETTE

